N° 3660. Samedi 19 Septembre 1846.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Mémoires ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, *rue des Célestins*, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPe, directeurs de l'Office-Correspondance, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, *rue Lepelletier*, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 18 SEPTEMBRE 1846.

ELECTIONS MUNICIPALES.

RÉSUMÉ.

Le scrutin est dépouillé, le résultat proclamé; la démocratie peut constater sa victoire et compter ses conquêtes.

La lutte a pris un caractère politique tranché, grâce à l'initiative de l'administration municipale qui, toute fière du succès remporté par le pouvoir dans les élections générales, a voulu rejeter du conseil tous ceux qui appartenaient à l'opposition, quelle que fût leur nuance. Quand le gouvernement provoque les colléges, il donne ses instructions à ses agents politiques, instructions rendues publiques pour tromper et disposer en sa faveur ceux qui se laissent prendre à l'affiche de ses sentiments, instructions secrètes dans lesquelles sont indiqués les ressorts à mettre en œuvre, sont enregistrés les faveurs, les places, les millions dont on dispose pour le triomphe. Il y a dans ce dernier moyen une immoralité profonde, un mépris de l'opinion et un mépris encore plus grand des individus que l'on tente par des promesses, dont on tarife les consciences; mais au moins on ne voit pas les ministres descendre eux-mêmes dans l'arène, agir personnellement, se faire solliciteurs électoraux. Ils tiennent des meetings, prononcent des discours que le public est appelé à juger, mais ils ne vont pas de porte en porte mendier des suffrages.

Ce spectacle que ne donnent pas des hommes qui ont conservé quelque sentiment de dignité nous a été offert par les membres de l'administration municipale. Quand les convenances leur faisaient peut-être un devoir de rester spectateurs, non pas indifférents, mais tranquilles, d'une lutte où allait se décider le sort de leurs collègues, ils se sont faits champions pleins d'ardeur et ont activement travaillé à combattre la réélection des hommes nommés par l'opposition. Nous ne savons trop de quel œil les conseillers se reverront tous, et si la conduite de l'autorité n'aura pas jeté dans le conseil les germes d'une irritation qui peut rendre plus difficile la solution de certaines questions.

Malgré tous les efforts de la mairie et de la préfecture, les insinuations perfides et les mensonges du *Courrier de Lyon*, les démarches actives de la police, la conduite affligeante de quelques hommes, l'opposition a triomphé partout où elle a lutté. Elle ne regrette aujourd'hui que de n'avoir pas compris plus tôt les orgueilleuses prétentions de l'autorité; elle lui eût disputé certaines positions, et le succès aurait probablement couronné ses efforts là comme dans les autres sections. La lutte servira.

A Saint-Clair, à l'Hôtel-de-Ville, à Perrache, l'opposition n'a pas engagé de lutte, elle n'est pas venue sur le poll; les anciens conseillers ont été réélus. A Pierre-Scize, elle n'a pas combattu M. Falconnet, qui se recommande par des travaux utiles, et M. Darmès, qui a été nommé avec lui, n'était pas le candidat de l'administration. A l'Ancienne-Ville, un homme que le *Censeur* avait soutenu il y a quelques années, et dont il n'a pas parlé cette fois, a dû cependant à ce souvenir une belle majorité. A la section d'Orléans, l'administration a éprouvé une double défaite : elle combattait M. Bergier, il a été réélu malgré elle. Elle s'opposait à la nomination de M. Dervieu, la même opposition qui triomphait avec M. Bergier a fait passer M. Dervieu. A Louis-le-Grand, une manœuvre sans dignité, les efforts de l'administration, les démarches actives de certains conseillers avaient pour but d'éloigner M. Couderc, un des hommes les plus honorables de notre cité, dont on connaît le désintéressement, dont l'attachement aux principes démocratiques ne s'est jamais démenti; il a été nommé à une immense majorité. A la Halle-aux-Blés, nous pouvons constater un progrès sensible dans l'opinion : le candidat que nous avions présenté deux fois, M. Ricard, l'a emporté sur les conseillers sortants; il a eu plus de voix que l'ancien président du tribunal de commerce lui-même. Au Jardin-des-Plantes, une candidature a été improvisée en quarante-huit heures, et M. Bouillier, professeur de philosophie, homme de l'Université, a été nommé. Les intrigues des conservateurs n'avaient pas fait défaut cependant; on avait prôné M. Blanc-Ferrouillat et M. Bonnardet au nom des intérêts matériels du quartier; on avait essayé de diviser les hommes qui professent des opinions libérales; enfin, au dernier moment, quand le deuxième tour de scrutin allait commencer, l'un des deux conservateurs, pour assurer le triomphe de son parti, se sacrifiait à des *considérations de principes*, ce sont les termes de son billet. M. Bonnardet, pour empêcher la nomination de M. Bouillier, cédait le terrain à M. Blanc-Ferrouillat. Dévouement inutile! M. Bouillier était élu, les lumières l'emportaient sur la borne.

On s'efforce aujourd'hui de faire croire qu'il y a eu division parmi les conservateurs, une polémique s'est engagée à ce sujet dans le *Courrier*; cette tactique n'a d'autre but que d'amoindrir la portée du succès. Que les candidats repoussés se donnent cette petite satisfaction, qu'ils expliquent leur défaite à leur gré, qu'ils se consolent en disant que leur parti a commis une faute, c'est une consolation que personne ne leur envie; mais nous savons d'où est partie la première lettre qui a suscité ce débat, et l'opposition peut s'applaudir franchement de sa victoire.

Nous avons constaté le succès immense obtenu dans la section de l'Hôpital par M. Brossette et par M. Laforest. Il est inutile de rappeler tous les moyens employés pour faire échouer ces deux honorables citoyens; l'intrigue s'est manifestée au grand jour, les manœuvres ont été publiques, les courtiers électoraux ont marché le front haut, sans pudeur, et, malgré tous les efforts, jamais l'administration lyonnaise n'avait reçu un pareil coup de massue, jamais non plus l'agiotage n'avait été plus vigoureusement frappé. Enfin, dans la section du Lycée, entre deux conseillers sortants et dont un seul pouvait être réélu, la mairie s'était déclarée pour M. Mermet; l'opposition a fait triompher M. Nepple.

Dans ce beau succès de l'opposition, qui marquera une nouvelle ère municipale, nous n'avons à regretter que M. Acher, magistrat intègre, conseiller consciencieux, mais qui a été sacrifié à cette idée fausse que, pour représenter convenablement un quartier, il faut l'habiter et y avoir des intérêts.

Le but de la mairie, dans la lutte qu'elle a soutenue avec tant d'activité et si peu d'intelligence, n'a pas dû être seulement politique; d'autres préoccupations l'ont sans doute déterminée; en choisissant ses candidats nouveaux parmi les faiseurs d'affaires, les représentants de l'agiotage, les spéculateurs de terrains que Lyon et la Guillotière repoussent tour à tour, elle a sans doute obéi à des idées que nous ne connaissons pas encore, mais qui se développeront dans les propositions qui seront plus tard présentées au conseil municipal et que nous pourrons alors complétement apprécier. La question des eaux a aussi, on le croit du moins, dirigé ses choix; elle ne serait pas fâchée de revenir sur la chose jugée, de reprendre son projet favori des eaux de Royes.

Le rôle de l'opposition est désormais tracé au conseil; elle comprendra la nécessité de s'entendre, de coordonner ses efforts, de se montrer assidue et active, de combattre tout ce qui lui paraîtra préjudiciable aux intérêts de la commune, de donner une publicité plus grande, et surtout plus vraie, aux discussions. Le peuple qui l'a nommée attend d'elle du courage, du dévouement, de l'énergie dans la lutte; à ce prix, elle méritera le mandat qui lui est confié; à cette condition, le peuple la maintiendra au conseil et la renforcera de nouveaux membres dans trois ans.

Paris, le 16 septembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Journal des Débats*, écho de hauts ressentiments, ne peut tolérer qu'on traite le mariage du duc de Montpensier comme un mince événement, et qu'en même temps on le regarde comme l'origine d'embarras qui pourront devenir pour nous très sérieux. Le journal de la cour confond exprès la cause avec les effets. Et qu'importerait à la presse opposante que M. de Montpensier épousât une princesse espagnole, si ce mariage ne devait pas devenir une source de périls et de difficultés pour notre politique? Est-ce que la presse s'est occupée du mariage de M. le prince de Joinville, qui, parti pour épouser une princesse Juanita au Brésil, préféra sur les lieux la princesse Francesca? On se borna à dire qu'il avait ramené en France une jolie femme, et que c'était tant mieux pour lui. Est-ce qu'on s'est mêlé du mariage de M. le duc de Nemours? On a dit de son mariage ce qu'on a dit plus tard de celui de son frère, M. de Joinville. Qui est-ce qui s'est avisé de mêler la politique à l'union de M. le duc d'Aumale avec la fille du prince de Salerne? On s'en est tenu à féliciter celui-ci de ce qu'il avait trouvé un riche parti. Mais de tout cela, de l'Angleterre, de nos relations internationales, pas un mot; la dynastie a célébré ses noces sans encombre, et personne ne s'en est mêlé.

Qu'on ne confonde donc pas la cause avec l'effet, encore une fois; oui, le mariage est en lui-même un événement qui n'intéresse que les fournisseurs de corbeilles et les entrepreneurs de fêtes plus ou moins publiques; mais les parents des conjoints ont la prétention de marier deux pays comme ils ont marié deux enfants, cela devient plus sérieux, et le *oui* conjugal est gros de conséquences, comme un grain de sable, presque imperceptible, a tué Cromwell.

Ainsi, quant aux résultats du mariage, il nous est bien permis de les apprécier aussi, car les Espagnols nous prennent de plus en plus en aversion, et nous avons dès lors à

FEUILLETON DU *CENSEUR*. — 19 SEPTEMBRE.

UNE MÉPRISE.

(*Suite.*)

Valets s'approchaient du prince de Hesse; d'un geste impérieux il leur ordonna de porter leurs mains sur lui, et, la tête haute, il sortit de ce château. Quelques instants avant il était maître et seigneur.

Après son départ, Diane tomba assise, muette et accablée. Le comte avait suivi son indigne gendre pour s'assurer qu'il ne pourrait lui échapper. En un instant les salons furent déserts. Après avoir offert quelques consolations banales à la pauvre Diane, tous ces nobles invités s'étaient hâtés de s'éloigner de ce château où ils n'espéraient plus aucun plaisir, les femmes se promettant de raconter la scandaleuse histoire, et les hommes riant sous cape de la vengeance que le comte avait tirée des refus et des dédains de la fière jeune fille.

Lorsque Diane se vit ainsi abandonnée, elle se retira dans son appartement, congédia promptement ses femmes; elle avait hâte d'être seule à sa douleur, à son désespoir.

Elle se laissa tomber sur un fauteuil, brisée, éperdue. Elle étouffait; elle avait voulu pleurer, et les larmes ne pouvaient s'échapper de ses paupières brûlantes.

Au moment elle entendit une porte s'ouvrir derrière elle; elle se retourna et un cri étouffé vint mourir sur ses lèvres. Péters était devant elle.

Elle se leva, fière et indignée, en disant :

— Vous!... vous!... Sortez! sortez!...

— Diane, dit Péters en suppliant, un seul mot, de grâce; daignez m'entendre.

— Jamais! jamais!... Sortez!

— Diane, je suis coupable... bien coupable... Je vous ai trompée... mais votre amour est mon excuse.

— Votre amour! reprit Diane avec dédain, osez-vous bien prononcer ce mot. Votre amour qui cause ma honte et le malheur de toute ma vie! Votre amour qui me fera l'objet des railleries de tous!... Votre amour... qui me déshonore!... Non, je ne veux ni vous voir ni vous entendre!... Sortez donc, Monsieur!

— Quoi! ni mes prières... ni mes larmes... ne peuvent rien sur votre cœur?... rien!... tout amour s'est effacé, tout souvenir s'est éteint... Vous me haïssez...

— Non, je vous méprise.

Péters tressaillit. Mais aussitôt, changeant de rôle, il s'approcha de Diane, et s'asseyant en face d'elle :

— Je reste, dit-il.

— Quoi! vous osez...

— Je suis votre mari... et j'use de mon droit.

— Monsieur... monsieur... voulez-vous donc que j'appelle, et que je vous fasse chasser par mes valets?

— Appelez, Madame; des témoins me trouveront la nuit dans votre chambre, et le mariage ne pourra plus être rompu... Vous obtiendrez de me faire enfermer à la Bastille sans doute... mais vous porterez mon nom.

— Au moins je ne vous verrai pas.

— Diane... écoutez-moi, sans colère... un instant... un seul... et si après vous m'ordonnez de m'éloigner... eh bien! j'obéirai... j'aiderai moi-même à la rupture de ce mariage... vous serez libre... Le voulez-vous?

— Parlez donc, dit Diane en retombant accablée sur son fauteuil.

— Je vous l'ai dit, né avec une âme ardente, impressionnable, dévouée, je n'ai jamais trouvé autour de moi d'amitiés sincères. Hommes ou femmes, tous m'ont trahi et se sont joués de mon affection ou de ma confiance... J'ai cruellement souffert... Un jour, je quittai mes faux amis, ma patrie, où je n'avais pu trouver le bonheur. Je vins en France. Le hasard me plaça sur votre chemin, je vous vis, et mon cœur si défiant s'ouvrit à l'espérance d'un bonheur immense. Je me sentis seulement vivre et aimer. Tout ce qui m'environnait s'embellit à mes yeux; il y eut dans mon âme une sorte de mélodie céleste. Tout mon être en frémissait. J'aurais voulu baiser sur le sable la trace de vos pas. J'aspirais avec ivresse l'air qui avait caressé votre visage. Je vous aimai... comme le malheureux qui, ne vivant que pour aimer, n'a jamais pu donner son amour. Tout ce qu'il y avait de tendresse, d'adoration contenues dans mon âme, je vous le donnai!...

Je fus arraché à mon extase par un homme... un démon, qui fit de mon amour l'instrument de sa haine. Il me fit noble, il me fit prince, et il me dit : Elle sera à toi!

J'eus un moment de vertige, j'étais fou... Je consentis.

Mon amour était trop vrai pour ne pas vous toucher, et je me laissai entraîner vers l'écueil, fermant les yeux pour ne pas voir l'abîme ouvert sous mes pas; et cependant, vingt fois, je voulus vous apprendre la ruse coupable dont on essayait de vous rendre victime. Vingt fois j'ai voulu vous apprendre la vérité, et je me suis arrêté : parler, c'était vous perdre.

— Et perdre, n'est-ce pas? l'immense fortune de Diane du Haumont?

— Non, Diane; je voulais votre amour et rien de plus. Mon crime est d'avoir follement espéré que l'excès de cet amour trouverait grâce devant vous. Etudiant obscur, inconnu, je ne suis pas pauvre comme on vous l'a dit. Là-bas, dans ma belle Allemagne, je retrouverai la maison de mon père. J'avais rêvé, pauvre insensé, que je vous mènerais là, loin du monde, cacher notre bonheur. J'avais rêvé que cet humble demeure, embellie par votre présence, abriterait deux heureux. Votre titre, vos richesses, ah! si vous pouviez les mépriser comme je les méprise, si vous connaissiez comme moi ce monde cruel et menteur, avec quelle joie vous vous réfugieriez dans ce cœur brûlant d'amour! Vous viendriez, cent fois plus belle dans votre dévouement, donner à l'étudiant cette vie de l'âme qu'il paierait de la vie éternelle. O Diane! si vous saviez comme je vous aime!...

La voix de Péters était si suave et si pénétrante, il était si beau agenouillé ainsi, suppliant et passionné, que Diane, émue malgré elle, détourna la tête pour ne plus le voir, mais n'osa retirer sa main qu'il avait prise dans les siennes.

— Diane... mes paroles ne vont point à votre cœur. Votre cœur ne cédera pas à tant d'amour. Cet homme qui donnerait cent fois sa vie pour vous, cet homme dont le bonheur eût dépendu d'un sourire ou d'un regard de vous, vous le sacrifiez au monde. Dans quelques jours, quand votre orgueil aura fait disparaître jusqu'à la trace de cette union que vous maudissez, quand il ne restera plus rien du pauvre insensé qui aura joué sa vie pour vous entendre dire : Je vous aime, vous resterez belle et brillante dans la vie, et vous livrerez à quelque seigneur sot, méchant ou débauché ce cœur que vous m'aviez donné, cette main qui m'appartient... que j'abandonne, prêt à vous faire le sacrifice de ma vie, s'il pouvait assurer votre bonheur.

— Non... non, monsieur, je ne donnerai pas à un autre l'amour que je vous avais juré. Je vous ai aimé, et vous ne saurez jamais le mal que vous m'avez fait. Tout-à-l'heure, dans le salon, quand le baron a dévoilé votre imposture... ah! je vous l'atteste, ce n'est point ma fierté qui a été blessée... c'est mon cœur. Je n'ai pas rougi de votre obscurité, j'ai souffert de vous trouver indigne de moi. Mon oncle ne vous pardonnera pas. Il peut vous ravir votre liberté... il le fera... Pour moi les grilles d'un couvent s'ouvriront demain. J'irai y pleurer mes rêves et mon bonheur perdus.

— Diane!... vous ne me haïssez donc pas?... vous pourriez donc me pardonner?

— Les railleries du monde... oui... mais la souffrance que vous avez mise dans mon cœur, je ne me sens pas la force de vous la pardonner.

— Ah! si vous voulez croire que l'amour seul m'a perdu, Diane, vous me pardonnerez. Vous ne verrez plus un homme du peuple, avide et lâche, donnant son honneur pour obtenir une fortune, mais un malheureux risquant sa vie pour être aimé de vous. Alors vous quitterez le monde, non pour le couvent, mais pour suivre votre époux. Vous ne lui donnerez pas vos richesses, mais vous viendrez partager son obscurité et lui donner le bonheur. Ah! si vous faites cela, Diane, vous serez grande entre toutes les femmes. Mon âme et mon sang ne suffiraient pas à payer tant de bienfaits.

(*La suite à un prochain numéro.*)

cœur, nous opposition, de tracer une ligne de démarcation entre les fabricateurs du mariage et nous.

—Il n'est pas de concession, si honteuse qu'elle soit, qui ne semble vraisemblable de la part du gouvernement, si c'est surtout l'Angleterre qui l'exige. Si l'on en croit le *Siècle*, le Foreign-Office a signifié à notre cabinet qu'il fallait évacuer Mayotte, ou consentir à ce que Diego-Suarez devînt un établissement britannique.

Il y a quelques jours seulement que le marquis de Normanby aurait remis à M. Guizot la note où cette prétention se trouve formulée avec beaucoup de politesse, mais d'une manière très pressante.

Lord Palmerston demande une prompte réponse, l'Angleterre ne pouvant rester dans l'incertitude sur les desseins de la France touchant Madagascar. Il est inutile de dire que la pensée dirigeante a été vivement contrariée, blessée même de cette note qui vient troubler le triomphe de la grande politique en Espagne. Cependant elle s'est assez vite remise d'une alarme si chaude. On ne savait qu'offrir en cadeau à l'Angleterre pour le mariage de M. le duc de Montpensier ; on lui abandonnera tout doucement Diego-Suarez et les droits de souveraineté de la France sur Madagascar.

Nous nous engagerons par-dessus le marché à ne pas poursuivre Abd-el-Kader dans le Maroc. Mais peut-on payer trop cher la bonne amitié de l'Angleterre et l'honneur de compter une infante parmi les brus du roi des Français?

— Au dire du *Courrier Français*, depuis l'annonce du double mariage d'Isabelle et de sa sœur, une certaine froideur est survenue entre le roi des Deux-Siciles et le gouvernement français. Le ministère avait fait, il y a quelques mois, des avances et des promesses formelles au comte de Trapani, et il l'a abandonné ensuite, sans explications et à l'improviste. Le gouvernement napolitain a témoigné à notre ambassadeur, M. de Montebello, le mécontentement qu'il éprouve d'un pareil procédé.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Nous recevons des nouvelles de Rome jusqu'au 8 de ce mois. On annonce que le souverain-pontife devait signer, dans la matinée de ce jour, les dispenses pour le mariage de la reine d'Espagne avec son cousin l'infant don François d'Assise. Un courrier extraordinaire portera ces dispenses immédiatement à Madrid, et arrivera probablement le 17 ou le 18 dans cette capitale. »

On lit dans le *Progrès de Rennes* :

« Une lettre de Châteaubriand nous donne quelques détails sur les suites de l'affaire électorale de cette ville.

» Les esprits sont très animés ; le parti légitimiste triomphe insolemment, et les libéraux s'irritent surtout de l'appui que l'administration lui donne. L'animosité devient très grande contre le sous-préfet qu'on accuse d'être de moitié dans toutes les résolutions des légitimistes.

» Quelques jours après l'élection, un facteur rural se trouvant chez M. Soyer, l'un des principaux du parti, et neveu de M. Soyer, ce fameux évêque de Luçon, qui jeta un si funeste éclat en 1831 et 1832, causait dans la cuisine avec les domestiques ; il parlait des manœuvres qu'on imputait aux amis de M. Jousselin. Le maître, ayant entendu quelques mots de la conversation en descendant de son appartement, entra dans la cuisine, s'avança vers l'imprudent orateur, et, sans autre préambule, l'apostropha d'un soufflet étourdissant. Pour ce fait, M. Soyer fut traduit devant le tribunal et condamné à quinze jours de prison.

» Le lendemain, qui était un dimanche, on vit, dit-on, M. le sous-préfet se rendre publiquement en voiture, avec M. de Lavalette, chez M. Soyer, pour lui faire son compliment de condoléance.

» Cet acte irréfléchi a donné lieu à mille commentaires, les défiances déjà éveillées sont tournées en certitude, et aujourd'hui c'est un fait notoire et incontesté, que tous les conciliabules des légitimistes se tiennent chez le sous-préfet, et que celui-ci en est l'âme.

» L'on sait qu'une instruction était commencée en tribunal pour cause de corruption électorale. Elle avait, dit-on, produit des résultats assez importants, lorsque le ministre de la justice a donné ordre de l'interrompre. Autant vaut dire qu'elle est abandonnée.

» L'opinion publique s'est véhémentement émue de cette illégalité, car les tentatives de corruption ne sont que trop flagrantes.

» Deux faits surtout ont été démontrés ; il y en a un très piquant. Un pauvre diable, amateur de la chasse, a reçu 25 fr. comptant et la permission de chasser sur les terres de M. Lahaye Jousselin, en échange de la promesse de son suffrage ; nous disons la promesse, car ce suffrage n'a pas été donné, à ce qu'il paraît ; ce n'est pas faute d'envie, mais l'agent électoral avait oublié le proverbe : *Qui femme a, maître a*. Or, la femme de l'électeur acheté lui a fait tellement peur de Dieu et des gendarmes pour cet infâme marché, qu'il en a eu des remords et qu'il a voté contre son acheteur. On dit même qu'il est allé porter au greffe le prix de son contrat ; nous ne savons si le greffe a reçu le dépôt. »

Conseil-général du Rhône.

SESSION DE 1846-1847.

SUITE DU RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT.

Secours aux communes.

Depuis l'époque où, en vertu de la loi du 28 juin 1833, les communes ont commencé à se pourvoir de maisons d'école, elles ont reçu du ministère de l'instruction publique 115,800 fr., et du département, 67,775 fr. Je ne compte pas les frais de location, l'achat du mobilier, la fourniture de livres aux élèves, etc. Toutes les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, auxquelles les communes n'ont pu suffire, ont été complétées par le département au moyen des 16/10 de centimes que vous votez annuellement depuis 1840. Le compte détaillé vous en sera présenté.

Salles d'asile.

Quatorze salles d'asile ouvertes à l'enfance, savoir : huit à Lyon, deux à la Guillotière, une à la Croix-Rousse, une à Vaise, deux dans l'arrondissement de Villefranche, prennent part aux subsides départementaux. Ceux-ci s'élèvent à 3,000 fr., dont je vous demande de continuer le vote pour 1847, en insistant afin que le secours accordé par le ministère, qui ne s'est élevé en dernier lieu qu'à 500 fr., soit porté désormais au niveau de vos propres allocations. Les salles d'asile ne peuvent se soutenir au moyen de leur dotation officielle. Il faut que la charité ingénieuse des dames inspectrices y subvienne ; mais cette ressource toute volontaire est elle-même nécessairement bornée.

Caisses d'épargne.

Cinq caisses d'épargne sont établies à Lyon, à Villefranche, à la Croix-Rousse, à Tarare et à Givors. Elles touchent une subvention annuelle de 3,500 fr., dont la demande figure au budget prochain. Cette somme, distribuée à peu près également entre chaque caisse, concourt à combler l'insuffisance des revenus du capital de fondation, qui ne couvrent pas les frais de gestion. J'espère que la situation financière de ces caisses ira s'améliorant. Leurs comptes-rendus, dont le conseil pourra prendre connaissance, disent assez l'action si utile qu'elles exercent sur la moralisation de la classe ouvrière, le bien-être des familles et l'ordre public.

Eglises et presbytères.

Les circonstances ont imprimé une vive impulsion aux constructions ou réparations d'églises et de presbytères. Long-temps négligés, ces édifices communaux étaient, sur un grand nombre de points, dégradés jusqu'à l'inconvenance ou même menacés d'une ruine complète. Il devenait impossible que cet état de choses ne fixât point l'attention des autorités municipales à une époque où tous les services communaux reçoivent de nombreux perfectionnements. Vous accordez d'ordinaire un encouragement de 3,000 fr., qui en 1846 a été porté à 4,000 fr. Il sera utile de n'en rien retrancher pour l'avenir. Si modique qu'elle soit, la somme dont il s'agit a eu manifestement pour effet d'exciter le zèle des conseils municipaux et de provoquer les habitants eux-mêmes à des souscriptions quelquefois fort considérables.

Le budget des cultes a contribué, en 1845, pour 65,200 f., et en 1846, pour 54,500 f., à la réparation des églises dans le département du Rhône. Ces libéralités s'expliquent par la grandeur des travaux d'un intérêt non moins artistique que religieux qui s'exécutent dans plusieurs des églises de Lyon.

L'une de ces dernières, classée au nombre des monuments historiques, va être l'objet d'une grande restauration. A ce sujet, j'ai dû faire valoir auprès du gouvernement la confiance et même la préférence que, dans des occasions de ce genre, méritent les architectes lyonnais. S'il faut consolider et embellir la cathédrale d'Autun, construire celle de Belley, rétablir dans son état ancien l'église de Brou, c'est au talent de ces artistes qu'on a recours. Il semble naturel de ne point se priver de leur participation dans les édifices qui font les plus beaux ornements de Lyon. Je suis fondé à croire que mes observations n'auront pas été sans résultat.

Cimetières.

Le conseil a pris l'initiative d'une subvention offerte aux communes pour les aider à transférer leurs anciens cimetières établis autour des églises ou au centre des habitations agglomérées. A dater de ce moment, les projets se sont multipliés et exécutés avec plus de facilité. Il n'est point d'année où plusieurs nouveaux cimetières ne soient fondés dans les conditions prescrites par la loi. Mais il reste beaucoup à faire pour que nous voyions le service des inhumations ainsi régularisé dans toutes les communes. Les allocations départementales sont donc toujours nécessaires.

Elles doivent, ce me semble, rester fixées à 2,000 fr., comme précédemment.

Secours aux institutions de charité.

Le concours pécuniaire accordé à la charité publique rentre indirectement, puisqu'il a le même but, dans la classe des encouragements donnés aux communes. Le projet de budget contient des demandes conformes à celles des années antérieures en faveur des institutions qui vous ont semblé, jusqu'à ce jour, plus particulièrement dignes d'être subventionnées.

Charité maternelle.

La société de charité maternelle, dont l'existence a été régularisée par une ordonnance royale du 3 février dernier, vient en aide annuellement à près de deux cents femmes en couches. Sa bienfaisante intervention profite incontestablement tout ensemble à la mère de famille dans ses souffrances, à l'enfant dans son avenir, au département dans les ressources qu'il consacre à la charité. Nul doute, en effet, qu'à défaut des secours qu'elles reçoivent, les femmes en couches, conseillées par la misère, n'eussent le plus souvent recours au triste et coupable moyen de l'exposition.

La société de charité maternelle n'a, pour subvenir à ses dépenses, qu'un très faible crédit fourni par l'Etat et le montant des souscriptions particulières, toujours difficiles à obtenir, à cause de la multiplicité des institutions de bienfaisance. Il est juste que le département et les communes n'abandonnent point une œuvre qui se distingue entre toutes par la portée de ses résultats.

Refuge d'Oullins.

J'inscris au budget, pour le même chiffre que dans le passé, le refuge de Saint-Joseph d'Oullins, où de jeunes garçons vagabonds, insoumis, vicieux, reçoivent l'instruction primaire et professionnelle en même temps qu'une éducation morale et religieuse.

Refuge de Saint-Michel.

J'y fais figurer également le refuge de Saint-Michel, fondé à Lyon par décret du 20 janvier 1811, et qui cependant, pour la première fois il y a deux ans, a obtenu dans le vote d'un secours un témoignage de votre intérêt.

Les jeunes filles pauvres, abandonnées, orphelines, placées dans des circonstances de famille dangereuses pour leur moralité, les filles dont les pères, mères ou tuteurs réclament la détention en vertu des droits de la puissance paternelle déterminés par le code civil, trouvent dans le refuge de Saint-Michel un pieux asile et de profitables enseignements.

Patronage pour les jeunes filles.

Une autre institution de bienfaisance, la société de patronage pour les jeunes filles, se propose un but à peu près analogue à celui du refuge de Saint-Michel. Elle recueille les jeunes filles libérées lorsque celles-ci sont orphelines, vagabondes ou abandonnées, se charge de leur éducation, et, par l'enseignement d'une profession, leur assure des moyens d'existence. Vous n'avez pas cru faire double emploi en admettant cette société comme celle de Saint-Michel à participer à vos subsides, et, en effet, son caractère est en quelque sorte départemental, la seule condition pour être placé sous son patronage consistant à être né dans le département du Rhône ou à jouir, dans l'une de nos communes, du domicile de secours.

Incurables d'Ainay.

La même condition préside aux admissions des jeunes filles incurables dans l'établissement situé à Lyon, non loin de l'église d'Ainay. Cette maison hospitalière, ouverte à des infirmités qui nulle part ailleurs n'obtiendraient un refuge, n'a pu se créer et se soutenir que par le prodige, pour ainsi dire, d'une inépuisable bienfaisance. En votant une souscription annuelle au profit de cette œuvre, vous avez justement apprécié l'influence qu'elle exerce sur la classe indigente. L'hospice des filles incurables manquait à Lyon ; il faut qu'il subsiste, soutenu par les encouragements, aidé du concours de tous.

Œuvre de Saint-François-Régis.

L'association de Saint-François-Régis donne ses soins à la légitimation des unions illicites, et conséquemment à celle des enfants. La faible part qui d'abord lui avait été votée dans vos dépenses facultatives s'est accrue en 1845. Cet accroissement sera maintenu, si vous voulez mesurer votre allocation à l'importance des services rendus.

Sourds-muets.

J'ai terminé cette énumération, et pourtant, parmi les malheureux à secourir, il faut bien compter aussi les sourds-muets que la pauvreté de leurs familles laisserait privés, non seulement d'éducation, mais en quelque sorte de tout moyen de communication avec le monde, si votre sollicitude ne s'étendait sur eux. Vous votez chaque année 5,000 f., qui forment le montant de dix bourses gratuites. Il ne paraît pas possible d'augmenter le nombre de celles-ci ; mais on vous demande, eu égard à l'accroissement des denrées de première nécessité, d'élever le chiffre de chacune d'elles. J'ai dû ne rien préjuger à ce sujet, et mes propositions restent, cette année, ce qu'elles étaient en 1845. Vous aurez, quoi qu'il en soit, à examiner le fondement des réclamations de l'habile et consciencieux directeur, M. Forestier. Si votre résolution devait dépendre du plus ou moins de zèle déployé, du plus ou moins de succès obtenu envers chaque élève sourd-muet, elle ne serait pas long-temps douteuse. La direction de M. Forestier est digne des plus grands éloges.

Mendicité.

N'est-ce point encore une espèce de secours aux communes que le crédit annuellement ouvert pour l'extinction de la mendicité ?

L'application de cette mesure devait être faite, vous vous le rappelez, à frais communs entre les budgets municipaux et le budget départemental, aidés d'un grand nombre de souscriptions particulières, et comme le produit de ces ressources n'était pas suffisant pour l'achat et l'organisation d'une maison de dépôt, il était entendu que, sans déroger à ses droits de propriété non plus qu'à l'administration qui lui appartient, la ville de Lyon mettrait à la disposition de l'autorité préfectorale, moyennant un prix de journée convenu, un certain nombre de places destinées à recevoir dans le dépôt municipal les mendiants du département.

Rien de plus désirable, rien de plus impatiemment attendu par la population rurale, que l'exécution de cet arrangement, qui aurait délivré les campagnes du spectacle hideux de la mendicité et de l'impôt que celle-ci prélève, quelquefois avec menace, sur la propriété et sur le travail.

Déjà l'administration communale de Lyon avait adopté ce projet, en stipulant néanmoins que, dans tous les cas, les places vacantes lui appartiendraient de préférence, le département ne pouvant faire occuper que celles qui resteraient ensuite disponibles.

Mais le ministre, tout en reconnaissant la convenance du traité projeté, auquel il adhérait en principe, en a subordonné à quelques restrictions l'approbation définitive. Il a fait observer, en premier lieu, que, si la ville exerçait une espèce de privilége sur les places du dépôt, tantôt des mendiants étrangers à Lyon ne pourraient pas, faute de vacances, être séquestrés, tantôt, chose plus grave encore, la ville, usant de son droit, aurait la faculté, à défaut de places inoccupées, de remettre en liberté des mendiants déjà renfermés aux frais du département, en vertu de décisions judiciaires. Dès lors, le but du projet, qui est d'extirper la mendicité par mesure générale, serait manqué.

Pour qu'il n'en fût pas ainsi, il faudrait que le département eût toujours dans le dépôt communal la libre disposition d'un certain nombre de places calculé sur la moyenne des arrestations de mendiants opérées pendant un temps donné hors des limites du territoire lyonnais. C'est à quoi la ville n'a pas consenti.

Cependant cette difficulté serait bientôt surmontée, j'en suis convaincu, s'il ne tenait qu'au bon vouloir personnel de M. le maire. Mais les circonstances ont singulièrement contrarié l'empressement de ce magistrat et le mien. Loin de diminuer, la population du dépôt n'a fait qu'augmenter depuis plus de six mois, et elle se maintient avec une fatale obstination à un chiffre dont l'élévation trompe tous les calculs. Si les choses ne changeaient pas et qu'après nouvel examen il devînt nécessaire de créer, au moyen de constructions dispendieuses, le nombre de places dont le département a besoin, l'impossibilité de pourvoir, quant à présent, à ces dépenses, entraînerait l'ajournement du traité projeté.

En attendant, le ministre demande un plan détaillé et raisonné des lieux ainsi que la présentation par l'autorité municipale d'un nouveau réglement qui n'est point encore arrêté.

En présence des incidents dont je viens de vous entretenir, il reste douteux que le dépôt départemental puisse être constitué dans un temps prochain. En tous cas, les fonds déjà votés, les souscriptions offertes suffiraient à couvrir les dépenses prévues jusqu'à l'ouverture d'un autre exercice, et, par ce motif, je n'ai porté aucune proposition financière au budget de 1847.

Enfants trouvés.

La réorganisation du service des enfants trouvés, en 1843, a eu pour conséquence immédiate la diminution du nombre des naissances à l'hospice et des expositions. Je reproduis ici, en y ajoutant les résultats constatés à la fin de l'exercice 1845, le tableau qui a successivement figuré dans mes rapports annuels :

Années.	*Enfants nés à l'hospice.*	*Exposés.*	*Totaux.*
1842 (anc. réglem.)	777	1,240	2,017
1843	736	1,208	1,944
1844	703	800	1,503
1845	666	712	1,378

Entre l'année 1842 et l'exercice qui vient de se clore, la différence dans le nombre des entrées à l'hospice est donc de 639. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit de l'excellence d'un tel résultat au point de vue de la morale comme à celui de la charité. Chacun des enfants que la surveillance exercée sur le tour a préservés de l'abandon, après avoir couru moins de chances de mortalité que s'il eût été exposé, conserve pour son avenir un nom, un état et la protection de la sollicitude maternelle. Ma conviction sur la convenance des moyens que j'ai adoptés, de concert avec le conseil des hospices, devient plus profonde à mesure que les faits se développent et que les épreuves se multiplient. Il serait superflu de vouloir réfuter une fois de plus les objections par lesquelles, dans un sentiment honorable mais égaré, on a cherché pendant quelque temps à intimider la conscience des administrateurs qui s'efforçaient de borner la fréquence illimitée des expositions.

J'espérais, j'espère toujours des économies ; elles ne se sont point encore réalisées. L'augmentation des mois de nourrice, le nouveau mode de transport des enfants, la multiplicité des inspections ont occasionné des frais que n'a pu compenser absolument la décroissance du chiffre des admissions.

Les prévisions d'après lesquelles avait été établi le budget de 1845 ont donc été dépassées. J'ai lieu de croire que ce déficit sera couvert par des excédants de ressources sur d'autres exercices. Toutefois, dans une telle situation, je n'ai pas cru devoir réduire mes propositions de crédit pour 1847, et je les établis ainsi qu'il suit, en prenant pour bases les chiffres de l'année dernière :

1° Produit des amendes de police	3,000 f.
2° Produit présumé à recouvrer pour les dépenses des enfants étrangers au département	2,892
3° Contingents communaux, savoir :	
Lyon	225,160
La Guillotière	11,781
La Croix-Rousse	7,741
Vaise	2,818
Les autres communes du département ayant plus de 1,000 f. de revenus, proportionnellement à ces revenus et à la population	4,500
4° Allocations départementales	180,000
Total	437,892 f.

Vous n'avez point oublié que la ville de Lyon, jugeant exorbitante la part laissée à sa charge dans la dépense des enfants trouvés, après avoir infructueusement soutenu sa réclamation devant vous, a saisi le conseil d'état d'un pourvoi contre la décision ministérielle qui avait fixé son contingent. La contestation a été vidée par une ordonnance royale du 30 mars dernier qui déboute la ville de ses conclusions.

Pourtant, alors même que le gouvernement défendait au contentieux son droit et celui du conseil général, des considérations toutes de sympathie pour les intérêts lyonnais faisaient successivement abaisser, depuis 1842 jusqu'en 1846, de 275,503 fr. à 225,160 fr. la quote-part demandée à la ville. Ce fut notamment en quelque sorte à titre de gage pour les diminutions futures, autant du moins qu'elles seraient permises par l'état des choses, que le conseil prit, il y a deux ans, à la charge du département 180,000 fr. au lieu de 175,000 fr. que j'avais d'abord proposés.

J'aurais voulu, Messieurs, pouvoir vous engager plus avant dans cette voie de conciliation ; mais cette année, contre mon attente, lorsque tant de besoins nous assiégent d'ailleurs, le fonds commun nous traite moins favorablement que dans les exercices antérieurs. Ne rien diminuer sur le contingent départemental, ne point augmenter celui de la caisse municipale de Lyon, c'est donc faire plus peut-être qu'à la rigueur votre situation ne le conseille. Néanmoins, j'ai laissé subsister sur les bases anciennes le projet de répartition de la dépense.

Vous insisterez sans doute pour qu'ayant égard à l'insuffisance si manifeste de nos recettes, le gouvernement revienne à l'avenir sur la diminution qu'il nous a fait subir. Nous avions obtenu du fonds commun, en 1845, 280,000 fr. et 285,000 fr. en 1846. L'attribution faite au département du Rhône pour 1847 n'est plus que de 275,000 fr.

Sages-femmes. — Vaccinations.

Chargé de la réception des enfants trouvés, l'hospice de la Charité est aussi l'agent de deux institutions d'un grand intérêt pour la santé publique. C'est dans le sein de cet établissement qu'existe une école de sages-femmes où vous entretenez trois élèves boursières. Quoique cette école, aux dires des inspecteurs qui l'ont visitée, soit susceptible de quelques perfectionnements, elle rend d'incontestables services. Je n'hésite pas à solliciter la continuation des bourses que vous y avez attachées.

La seconde de ces institutions consiste dans le dépôt de vaccin. Il convenait de centraliser à Lyon la conservation de ce précieux virus, et, pour cet objet, l'hospice qui reçoit annuellement de 12 à 1,500 enfants était naturellement indiqué. C'est toutefois à la préparation et à l'envoi des tubes de vaccin que se borne la mission du dépôt. J'ai confié à la Société de médecine le soin de diriger le service même des vaccinations, et le succès obtenu par ce corps savant a dépassé toute prévision. Lorsque l'administration était en rapport direct avec les vaccinateurs, jamais le chiffre des vaccinations constaté n'avait excédé 2,000 à 2,500. L'intervention de la Société de médecine l'a subitement élevé, d'après le rapport présenté par

M. le docteur Roy dans sa séance publique du 29 décembre 1845, à 6,756. Jaime à faire hommage de ce beau résultat à une compagnie qui a conquis, à force de zèle et de lumières, la renommée dont elle jouit et l'estime publique dont elle est entourée. (*La suite à un prochain numéro.*)

Chronique.

Le recensement nominatif de la Guillotière a produit le résultat suivant :

Population totale de la commune.....	35,581	
Population sédentaire.....	34,205	35,581
Population flottante.....	1,376	
Population agglomérée et sédentaire.....	29,843	
Population éparse et sédentaire.....	3,585	35,581
Inscriptions en bloc.....	2,153	
La population sédentaire se divise ainsi :		
Garçons.....	8,046	
Hommes mariés.....	8,225	16,831
Veufs.....	560	
Filles.....	8,096	
Femmes mariées.....	7,993	17,374
Veuves.....	1,285	
		34,205

Spectacles du 18 septembre.

GRAND-THÉATRE. — La Biche au Bois, pièce féerique en quatre actes et six tableaux.

THÉATRE DES CÉLESTINS. — 1° La Vie en partie double, vaudeville. — 2° Un Mariage au hasard, vaudeville. — 3° Un Mariage au tambour, vaudeville.

Nouvelles diverses.

La mort de M. de Jouy laisse vacant un siége à l'Académie française. L'Académie ne devrait-elle pas en profiter pour rompre courageusement avec l'abus des visites obligatoires? N'y a-t-il pas quelque chose d'humiliant dans la nécessité qu'on impose aux candidats d'aller voir individuellement chacun des membres de ce corps, et d'aller lui tenir un langage qui se résume toujours en ceci : « Je me crois digne de succéder à l'homme illustre qui vient de mourir, et je viens vous prier d'écarter mes rivaux et de me nommer en sa place. » Il arrive quelquefois que le visité, vieux et grognon, morose et malappris, répond au visiteur par des impertinences plus ou moins déguisées sous des formes parlementaires.

Si l'Académie française renonçait à cet usage, son choix serait nécessairement plus indépendant. Il n'y a pas un seul académicien, opinion à part, qui ne nommât Béranger, si Béranger faisait les visites d'usage. Est-il un homme qui mérite plus que lui d'être le point de départ et la cause de l'abolition d'un usage qui est si contraire à la dignité des hommes de lettres?

— On se doute, dit l'*Illustration* dans son *Courrier de Paris*, que la mort de M. de Jouy donne déjà l'éveil aux ambitions académiques. L'une de ces ambitions impatientes alla visiter récemment l'illustre défunt, et lui demanda sa voix dans la prévision d'un autre décès qui s'ajourne : « Vous aurez mieux que ma voix, lui dit M. de Jouy, vous aurez ma place. » L'hiver dernier, son neveu l'ayant conduit chez un notaire afin de dresser un certificat de vie pour toucher le trimestre d'une pension, il lui dit : « Je me sentais si malade, qu'à mon arrivée chez le notaire, je réfléchissais que ma demande était bien hasardée, et qu'on faisait sagement de ne pas s'en rapporter à moi et d'exiger l'attestation de deux témoins. » Et il ajouta en souriant : « Décidément, mon ami, je m'aperçois que je ne vis plus que pardevant notaire. »

— Par ordonnance du 11 septembre, M. le duc de Montpensier, colonel du 5e régiment d'artillerie, est élevé au grade de maréchal-de-camp ;

M. Borel de Bretizel, lieutenant-colonel au corps d'état-major, est nommé aide-de-camp du duc de Nemours ;

M. le maréchal-de-camp Bonnet, commandant le département de la Drôme, passe dans la section de réserve du cadre de l'état-major-général ;

M. le colonel Froidefond-Desfarges, commandant de place à Thionville, est nommé au commandement de place à Bayonne, en remplacement de M Alméras, admis à la retraite ;

M. le colonel Domergue, commandant le 5e régiment de lanciers, est nommé au commandement de place de 1re classe de Thionville, en remplacement de M. Froidefond-Desfarges, appelé à une autre destination. (*Moniteur de l'Armée.*)

RÉVOLTE A LA PRISON DE LA CONCIERGERIE. — On sait que, quelques jours avant de passer en jugement, les accusés renvoyés devant les assises de la Seine sont amenés soit de la prison des Madelonnettes, soit de la prison de la Force à la Conciergerie, pour y être interrogés à l'avance par le président des assises, ainsi que le veut la loi.

Les détenus occupent tous un même quartier dans la prison, sans prendre le soin, ainsi que cela se pratique dans les autres maisons de détention, de séparer les révélateurs de ceux qu'ils ont dénoncés. Cette précaution est cependant très utile dans l'intérêt même de la justice; il est déjà résulté de cette confusion des rixes plus ou moins graves; l'animosité qui existe contre les révélateurs nous l'avons vue se traduire, en pleine cour d'assises, sous les yeux des magistrats et du jury, et malgré l'étroite surveillance des gendarmes, en voies de fait.

Il y a quelques jours, une collision plus grave éclata dans le préau de la Conciergerie; quarante à cinquante détenus y étaient réunis, quand tout-à-coup, et sans que rien eût pu faire pressentir l'événement, ces détenus se partagent en deux camps et se précipitent les uns sur les autres, armés de crochets en fer, de limes, de poinçons et autres instruments qu'ils avaient dérobés dans les ateliers de travail.

On ne saurait se faire une idée de la rage de ces malheureux, qui cherchaient à se porter les coups les plus terribles. Déjà deux révélateurs étaient tombés à terre et foulés aux pieds, les gardes étaient impuissants, les gardes du poste ne purent eux-mêmes suffir à comprimer cette émeute intérieure; mais bientôt un détachement de gardes municipaux, qui se rendirent maîtres des plus mutins.

Parmi ces détenus étaient les accusés qui viennent de comparaître devant le jury de la Seine et dont plusieurs ont été mis au cachot. A l'avenir, espérons qu'on comprendra la nécessité de séparer les révélateurs des autres prisonniers.

— On lit dans l'*Auvergne* :

« Les habitants de Durtol vivent depuis quelque temps dans la grande frayeur. N'ayez crainte, le soir, qu'ils rentrent à une heure indue dans leur domicile. Les ivrognes eux-mêmes sont devenus sages; c'est qu'ils sont obsédés, la nuit, par l'apparition de spectres, d'âmes en peine, qui peuple la forêt voisine. A peine le soleil a-t-il terminé sa course et s'est-il couché, comme disent les poètes, dans le sein de Thétis, que mille feux, tantôt immobiles, tantôt errants, brillent au milieu des arbres et des taillis, et, chose extraordinaire, ils s'attachent aux pas du voyageur attardé qui précipite sa marche, et ils le fuient s'il a le courage de les poursuivre. Lecteurs, vous reconnaissez là les feux follets, vous qui avez de l'instruction, qui avez des notions de physique; mais les habitants de la campagne, trop ignorants pour expliquer ce phénomène, y voient du surnaturel, y voient les âmes de leurs parents qui viennent leur réclamer des prières, leur demander des messes, pour terminer leurs souffrances. Aussi le village entier de Durtol est-il en ce moment le plus dévot du monde. Personne n'a garde d'oublier sa prière du matin et du soir; personne ne manque, dans la journée, et surtout quand vient la nuit, de réciter force *Pater* et *Ave* pour les bonnes âmes du purgatoire. Ce surcroît de piété durera-t-il long-temps? Nous l'ignorons, mais un refroidissement est bien à craindre à la disparition des fantômes lumineux; au fait, ceux-ci n'auront plus besoin de prières. »

— Nous lisons dans l'*Echo de l'Allier* :

« Une affaire importante, intéressant la liberté de la presse, est déférée à la cour royale de Riom.

» MM. Bonnefons et Fortet, l'un député, le second juge de paix d'Aurillac, avaient intenté contre l'*Union Provinciale* journal de Clermont-Ferrand, une action en dommages-intérêts, une demande purement civile, basée sur des articles insérés dans cette feuille.

» Deux jours avant l'audience du tribunal de Clermont, appelé à vider ce débat, on reçut en Auvergne le célèbre réquisitoire prononcé par M. Dupin dans l'affaire de M. Marrast contre MM. Claverie et Lescun.

» C'en fut assez pour rassurer l'adversaire de MM. Bonnefons et Fortet.

» Par un jugement aujourd'hui soumis à la censure de la cour de Riom, adoptant l'opinion de M. Dupin, le tribunal de Clermont décida que tout fait de la presse ne relevait que du jury. La demande en dommages-intérêts fut déclarée non recevable.

» Il est à croire qu'aux premiers jours de novembre cette grave question sera débattue devant la première chambre de la cour royale de Riom. »

— Nous empruntons les tristes détails qui suivent au *Propagateur de l'Aube* :

« Dans la journée d'hier, une femme encore jeune, la veuve du sieur Honoré Sainton, habitant la commune de Sainte-Syre, a succombé dans des souffrances terribles aux conséquences des brûlures qu'elle a éprouvées le jour de l'incendie du 6 septembre. C'est le quatrième décès causé par cet incendie.

» Nous avons vu, entre autres spectacles désolants, celui que présente la maison d'habitation de la famille Adam. Cette maison, placée au milieu du village, est entièrement environnée de ruines. La grange, les dépendances, tout a été consumé. Au moment où le feu balayait les alentours et où, suivant l'expression descriptive d'un habitant de la commune, l'incendie était comme une rivière de feu, la famille toute entière était enfermée dans l'intérieur. Où fuir? où se retirer? Un cercle de flammes et de fumée menace de la combustion et de l'asphyxie ceux qui voudront essayer de la franchir. Un cri de douleur aigu, poignant, qui raisonne au cœur de tous, retentit. C'est celui que vient de pousser la sœur du chef de la maison. Elle a voulu remonter par la hauteur, la flamme l'a atteinte; elle tombe, elle disparaît. Une scène terrible se déroule alors dans cette maison où sont emprisonnées quatre ou cinq personnes. Le feu est partout. Il gagne, il approche. « Il faut mourir ! » disent tous les membres de la famille, les uns en se désespérant, les autres sombres et résignés au supplice qui les attend, qui les menace, qui arrive. Mais, par un hasard providentiel, le vent tourne; la flamme poursuit ses ravages plus loin, mais elle respecte l'édifice que déjà on considérait comme le tombeau de la famille Adam.

» Aujourd'hui, dans cette maison si miraculeusement préservée de l'atteinte des flammes, un tableau bien triste se présente. En face d'une porte ouverte, sur un grabat, étendu au pied de la cheminée, est couché un jeune homme dans la force de l'âge. Son visage et ses mains ne sont plus qu'une plaie horrible. Cela n'a plus forme humaine. La figure gonflée, d'un ton de bistre, sans sourcils, sans cheveux, est couverte de tumeurs, de taches purulentes, jaunes, rouges, verdâtres. Sans les yeux qui s'ouvrent, sans la bouche qui articule, on croirait voir un cadavre. Auprès de ce jeune homme qui appelle le terme de souffrances intolérables, est une jeune et jolie petite fille dont la figure a pâli par l'insomnie; elle agite un rameau au devant des plaies du malheureux brûlé. A quelques pas, la mère a les bras enveloppés de linges qui dissimulent les atteintes du feu. Cette scène de douleur dans cette maison isolée et désolée au sein de ce vaste champ de ruines est poignante. Devant, derrière, des pans de murs coniques, des cheminées qui se dressent au milieu des décombres, des arbres carbonisés, roussis, noircis, moitié feuilles, moitié tisons; l'herbe est changée en poussière noirâtre; les maisons les plus considérables ne sont plus qu'une poignée de cendres et qu'un amas de briques ou de moellons. »

— Un incendie considérable a éclaté à Andrinople le 24 août, environ trois heures après le coucher du soleil, au centre du populeux quartier des juifs. Le feu a pris dans une taverne fortement approvisionnée de spiritueux, au moment où l'on y était occupé à transvaser de l'eau-de-vie, et les flammes acquirent une telle intensité que la taverne et la maison qui la surmontait furent embrasées en un clin d'œil. Le feu se communiqua avec une surprenante rapidité dans les rues attenantes, et les nombreux secours apportés sans retard échouèrent devant la fureur des flammes dont le foyer s'était déjà étendu dans des proportions effrayantes. Au premier signal d'alarme, S. Exc. Tahir pacha s'empressa de se rendre sur les lieux, accompagné de ses cavass et d'un grand nombre de gardes du palais, et fut bientôt suivi des troupes de la garnison. Grâce à l'impulsion donnée aux travaux par la présence et les encouragements du digne gouverneur, qui se portait à travers la boue et les décombres sur tous les points de l'incendie, on est parvenu à se rendre maître du feu devant une belle maison appartenant à un primat juif, et dont l'embrasement aurait infailliblement entraîné la destruction des quartiers habités par les Francs et les Arméniens, et de là celle du quartier grec et de tout l'intérieur du château. L'église arménienne, avec ses murs épais en pierres, son grand réservoir d'eau et son matériel particulier pour l'incendie, a puissamment contribué à arrêter le progrès des flammes. Le feu a duré douze heures consécutives, et ce n'est que le lendemain matin qu'il a pu être éteint dans ses divers foyers. Près de 600 maisons, un nombre considérable de boutiques, 30 tavernes, plusieurs moulins et 5 synagogues ont été réduits en cendres, ainsi qu'une grande quantité d'effets et de meubles. Ce matin, tous les quartiers voisins de l'endroit du sinistre présentaient le spectacle le plus déchirant. Une foule de vieillards, de femmes et d'enfants, couverts de boue et dans le plus grand dénuement, y étaient entassés sur des matelas et des coussins, et ce qu'il y a de plus triste encore dans ce déplorable événement, c'est qu'une foule de familles se trouvent réduites à la plus affreuse misère.

Le defterdar et plusieurs autres employés présents à l'incendie ont rivalisé de zèle dans cette occasion, mais leur bon vouloir ne trouvait qu'un faible auxiliaire dans les secours dont on pouvait disposer. Que pouvait-on faire en effet avec trois pompes en assez mauvais état, et dont les tuyaux crevaient à tout moment? L'insuffisance du matériel a été reconnue dans cette pénible circonstance. (*Journal de Constantinople.*)

On lit dans le *Commerce* :

« Nous avons publié quelques réflexions sur le rôle que la Belgique voudrait prendre dans les importations pour la côte d'Afrique. C'est le *Politique* qui nous a révélé ce fait. Aujourd'hui nous lisons dans le *Journal du Commerce* d'Anvers que cette place a déjà d'assez fréquents rapports avec les côtes d'Afrique. Depuis un an environ, la seule maison H. S..... a expédié trois navires pour cette destination : le 13 septembre 1845, *l'Amalia*, capitaine Knudsen; le 12 février 1846, *le Gustave-Adolphe*, capitaine Arends; et enfin le 10 septembre courant, *le Jean de Locquengheim*, capitaine Vandiependel. Ces précédents ne détruisent pas ce que nous avons dit, et les conseils que nous avons donnés à nos négociants et à nos armateurs n'en subsistent pas moins. La Belgique est dans les meilleures conditions pour donner un grand développement à sa navigation et à son commerce avec la côte d'Afrique; ses produits manufacturés lutteraient convenablement contre les nôtres, et elle retirerait un nouvel avantage de ses expéditions : celui de recevoir directement en retour les produits africains qui lui viennent généralement aujourd'hui par notre intermédiaire. Nos ports de mer ont tout ce qu'il faut pour lutter contre toute concurrence : ils sont avertis, et c'est à eux d'aviser. »

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

Dans ces derniers temps, de nouveaux désordres ont eu lieu à Erzeroum; leur cause a un caractère de prosélytisme religieux. Des Arméniens ont embrassé le protestantisme, et leurs co-religionnaires se sont livrés contre les deux missionnaires américains d'Erzeroum à des manifestations dont la nature était une énergique désapprobation de ce fait religieux.

Quel que soit le motif du désordre, les agents de l'autorité ont pour mission de rétablir la tranquillité partout où elle est troublée, et, dans cette circonstance, Essaad pacha, gouverneur de la ville, a sans doute fait son devoir avec le zèle et la fermeté que la Sublime-Porte attend de tous les fonctionnaires de l'empire.

Un des deux missionnaires a quitté Erzeroum pour se rendre à Trébisonde.

La nature de ces désordres a appelé l'attention de la Porte et de la mission des Etats-Unis, et, après un échange de notes, M. Brown, secrétaire-drogman de Son Exc. Karr, ministre des Etats-Unis près la Sublime Porte, est parti, mercredi dernier, pour Erzeroum sur *l'Achille*, bateau à vapeur de la compagnie péninsulaire orientale.

M. Brown se rend sur les lieux pour recueillir tous les faits relatifs à cette affaire qui peuvent éclairer la conscience de Son Exc. le ministre des Etats Unis.

De son côté, la Sublime-Porte a donné mission à Son Exc. Aarif pacha, qui se trouve à Erzeroum, de s'entendre avec M. Brown pour arriver à la connaissance de tous les actes qui ont donné lieu à ce désordre. (*Journal de Constantinople.*)

— D'après des lettres de Tauris en date du 4 août, le choléra continue à exercer ses ravages à Téhéran, où l'on dit qu'il emporte 200 personnes par jour, entre la ville et la banlieue. Les affaires commerciales y sont suspendues, et les vendeurs ne sont plus occupés qu'à opérer la rentrée de leurs créances. Ces alarmantes nouvelles ont produit à Tauris une panique générale qui est sinon mal fondée, du moins prématurée, puisque cette ville ne serait sérieusement menacée du choléra que dans le cas où cette épidémie franchirait le Koflan-Kon, qui sépare les provinces d'Azerbeïdshan et d'Irak-Adjemi, et les divise en deux zônes distinctes.

La situation politique de ces contrées ne s'est point améliorée. Les maisons de commerce établies à Tauris viennent de recevoir de leurs consuls respectifs d'Erzeroum la communication que désormais la sûreté des routes entre ces deux villes doit être considérée comme compromise, et qu'elles devront prendre les mesures nécessaires pour leurs envois de marchandises et de numéraire.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont du 11.

Le gouvernement, qu'inquiète le mouvement toujours croissant de l'opinion contre l'union du duc de Montpensier avec l'infante, s'évertue à contrarier l'expression de la répulsion nationale dans la presse progressiste. L'*Eco*, saisi le 9, a reparu le lendemain avec les lacunes qui indiquaient les passages atteints par la censure du chef politique.

Les déclarations contre ce mariage arrivent de tous les points de la Péninsule aux journaux progressistes. L'impopularité qu'il soulève est si forte que l'on ne laisse échapper aucune occasion de l'exprimer.

L'*Heraldo* annonce de bonne source que M. le duc de Montpensier doit arriver à Madrid vers la fin de septembre, accompagné de M. le duc d'Aumale. M. de Joinville assistera aussi, dit-on, aux fêtes du mariage.

M. Munoz est à Tarancon, sa vive natale, où il vient d'inaugurer le magnifique château qui remplace l'échoppe paternelle. Christine doit aller l'y rejoindre, et, à cet effet, l'alcade du lieu vient de prendre un arrêté qui défend aux habitants de se présenter dans les rues en manches de chemise! M. l'alcade ne s'informe pas si ses administrés ont des vestes.

Les correspondances des journaux progressistes font pressentir un mouvement carliste provoqué par le désappointement que fait éprouver au parti qui comptait sur le mariage Montemolin le choix fait par la reine de l'infant don François d'Assises. En Navarre, on désigne ouvertement les chefs qui doivent faire la levée de boucliers. Une force de 300 hommes se serait montrée déjà à Prades et à Cornudella, province de Taragone, sous les ordres de Pichot, qui fut commandant général de la Haute-Catalogne pendant la guerre civile. On parle enfin à Madrid de l'apparition de Mosen Bene-Tristany du côté de Solsone; et nous avons vu, en effet, le nom de ce chef célèbre mentionné dans le *Fomento*, qui parlait aussi d'une tentative faite par le curé de Viacamp.

— On écrit de Madrid, le 11 septembre, à la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Vous ne sauriez croire l'effet qu'a produit ici la déclaration insérée dans la *Gaceta* relativement au mariage de notre infante avec votre Montpensier. Ç'a été un *tolle* général, une indignation qui ne cherchait guère à se déguiser. On espérait que la répugnance que tous les partis sans distinction manifestent pour cette union serait prise en considération par nos ministres; il n'en a rien été. Ni les traités, ni la loi fondamentale, ni le vœu unanime de la nation, qui repousse toute alliance avec un des fils de votre roi, rien n'a pu arrêter notre camarilla qu'une main invisible semble pousser fatalement vers l'abîme. Je me sers à dessein de ce mot,

car qui sait ce qui sortira de la situation exceptionnelle où nous sommes placés? Les événements les plus graves et les plus étranges peuvent survenir d'un moment à l'autre et ne nous étonneraient pas. Les hommes d'un certain âge croient voir revivre des temps bien éloignés de nous. Ils vont jusqu'à parler de 1808; mais où serait le Murat aujourd'hui? Vous n'avez qu'un Napoléon de la paix partout et toujours, et nous craignons peu de voir vos colonnes franchir les Pyrénées.

» En attendant, il paraît que les carlistes s'apprêtent à profiter de la nouvelle impopularité que vient d'assumer sur sa tête notre gouvernement. Depuis quelques jours déjà des bruits d'insurrection carliste avaient pris cours. Voici maintenant que des lettres qui ont passé sous mes yeux affirment que dans les environs de Solsona le fameux Tristany s'est montré à la tête de trois cents hommes et qu'il attend de nouveaux renforts de la montagne. Sur d'autres points encore, tels que les environs de Taragone et d'Isora, des bandes parcourent le pays, proclamant CharlesVI. Quelques localités se seraient déjà prononcées en sa faveur.

» Tous ces bruits sont ils bien fondés? C'est ce qu'il me serait impossible de vous dire. Toujours est-il que l'inquiétude est générale, et que vos compatriotes eux-mêmes qui habitent Madrid ne sont pas les derniers, dit-on, à blâmer un mariage antipathique à notre nation. « Que Dieu nous protége! » s'écrie le peuple. Et moi je dis: Protégeons-nous nous-mêmes, et Dieu ensuite viendra en aide à nos efforts.

» Que vous dirai-je de plus? La presse est moins libre que jamais. Nos journaux sont tous les jours arrêtés par l'ordre du chef politique qui exerce une véritable censure. Mais on a beau faire, on ne parviendra pas à étouffer les sentiments de la nation. De toutes les provinces arrivent en foule les adhésions à la déclaration qu'a publiée notre presse au nom du parti progressiste. L'autre jour c'étaient Séville et Murcie, ç'a été ensuite Lugo, Ayamonte, La Nestosa et tant d'autres villes encore. Espérons.

» Au moment de fermer ma lettre, j'apprends que les guérillas cabralo-miguélistes du nord du Portugal viennent d'éprouver un échec et d'être dispersées. »

BRÉSIL.

Il est arrivé aux Etats-Unis des nouvelles de Rio-Janeiro jusqu'au 16 juillet. La nouvelle de la guerre du Mexique avait porté un grand préjudice aux navires américains, qui ne trouvaient pas à charger. De nouvelles forces avaient été dirigées par le gouvernement brésilien dans la province de Rio Grande.

ALLEMAGNE.

La chambre des députés du grand-duché de Bade vient de repousser, à une très grande majorité, une proposition tendant à séparer l'église catholique de l'état. Elle a vu là un plan des jésuites et l'intention de soustraire l'enseignement à la surveillance du gouvernement.

— On écrit d'Holstein-Kiel, 8 septembre, au *Journal allemand de Francfort:*

« Le bateau à vapeur arrivé de Copenhague nous apporte la nouvelle que toute la chancellerie de Schleswig-Holstein Lauenbourg (le ministère de la justice, des cultes et de l'intérieur) a donné sa démission. On assure que les fonctionnaires ont refusé de signer la destitution de leurs confrères. Cette nouvelle mérite confirmation; mais il est certain que le président de la chancellerie a donné, cette année, trois fois sa démission sans avoir pu la faire accepter.

» L'assemblée de Nortorf sera nombreuse. On prépare déjà des voitures. Les paysans ont offert des voitures gratis. Les tribunaux ne confirment pas la défense de tenir des assemblées. L'agitation augmente, les fonctionnaires y participent. Ici et à Rendsbourg, les bourgeois se sont organisés pour le maintien de l'ordre; les militaires ont reçu l'ordre de donner des coups de crosse en cas d'émeute. »

Il est bien entendu que nous laissons la responsabilité de ces graves nouvelles au journal auquel nous les empruntons.

AUTRICHE.

Décidément le gouvernement autrichien avoue de plus en plus ouvertement la responsabilité des massacres de la Gallicie. Voici ce que nous apprennent l'*Observateur Autrichien* et la *Gazette des Postes de Francfort:*

« Par résolution de S. M. l'empereur, en date du 30 août, les communes d'Osporiszow et de Lisca-Gora, dans le cercle de Tarnow, ont reçu des récompenses en argent pour la loyauté et la fidélité dont elles ont fait preuve, lors des derniers événements de la Gallicie, en défendant l'ordre public. La première de ces communes a reçu 500 florins et la seconde 1,000 florins. Ces sommes serviront dans l'intérêt de la commune.

» Le juge local d'Osporiszow a reçu 100 florins, et quelques habitants ont reçu des récompenses particulières. »

PRUSSE.

Voici un fait curieux en tant que symptôme des progrès de l'esprit de tolérance en Prusse. Le père J.-P. Secchi, jésuite à Rome, bibliothécaire et professeur au collége romain, a été nommé membre correspondant de l'académie des sciences de Berlin. Aussi le *Journal Allemand de Francfort*, en annonçant cette nouvelle, commence-t-il par dire: « Qui eût jamais pensé que l'académie royale des sciences de Berlin admettrait un jésuite parmi ses membres! »

ARABIE.

Voici quelques renseignements que nous trouvons dans le *Times* sur l'attaque que les Anglais ont eu à repousser le 16 du mois dernier dans la ville d'Aden:

« L'homme qui vient, à la tête de 7,000 Arabes, de faire une tentative contre Aden, est un fanatique nommé Schériff-Fackee-Ismael, du voisinage d'Alger, qui, se rendant en pélerinage à la Mecque, a eu un accès d'enthousiasme et a juré de chasser les Anglais d'Aden ou de mourir. En revenant de la Mecque, il n'a pas cessé de prêcher l'extermination des infidèles. 7,000 hommes des plus braves ont rallié le drapeau de ce fanatique. Il a reçu des approvisionnements par des embarcations de Moka. Il est dans une célèbre mosquée nommée Shaïk-Othman; il a avec lui quelques renégats chassés d'Aden pour leur inconduite.

» Le 16 août, à une heure et demie du matin, 200 hommes se sont approchés de la place en reconnaissance, et ils ont tiré sur les sentinelles. Les canons de la place ont fait feu et ont tué ou blessé 22 hommes. Le matin on a trouvé devant les remparts les cadavres et les armes. On dit que l'intention du chef est de ne faire une attaque en règle que lorsqu'il aura réuni beaucoup de monde et qu'il pourra attaquer sur plusieurs points à la fois. Le service de la place est très fatigant. Les bestiaux manquent de fourrage et les troupes n'ont pas de légumes frais. Aden doit recevoir une garnison qui se composera entièrement de troupes de Bombay. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS Un enfant âgé de douze ans, chanteur, nommé MARCUS ALEXANDRE, a disparu du domicile de ses parents depuis le 6 du mois courant.

Signalement. — Taille d'un mètre trente centimètres environ, grosse figure colorée, cheveux noirs longs et frisés, veste ronde noire, pantalon café au lait, casquette plate sans visière. Il doit être muni d'une guitare.

Les personnes qui le rencontreraient sont priées de le désigner à la police de leur localité, ou d'en prévenir M. Salomon Alexandre, rue Bayard, 6, à la Guillotière (Rhône).

Bulletin de la Bourse de Paris du 16 septembre 1846.

Avant l'ouverture, on a fait quelques affaires à 84 17 1/2 et 20, et au parquet le 3 0/0 a ouvert à 84 20. Il est d'abord monté assez lentement à 84 35, puis il est retombé rapidement à 84 15, et il a fermé au parquet à ce prix. Dans la coulisse, il est resté offert à 84 20. Affaires assez actives.

La baisse causée par de fortes ventes au parquet est basée, à ce qu'il paraît, sur des nouvelles d'Autriche.

Trois pour cent	84	25	Versailles (rive droite)	435	»
Quatre pour cent	107	»	— (rive gauche)	287	50
Quatre et demi pour cent	»	»	Paris à Orléans	1285	»
Cinq pour cent	118	80	Paris à Rouen	»	»
Emprunt de 1844	»	»	Rouen au Havre	730	»
Trois pour cent belge	»	»	Avignon à Marseille	947	50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge	»	»	Strasbourg à Bâle	235	»
Cinq pour cent belge	102	1/2	Orléans à Vierzon	»	»
Cinq pour cent napolitain	»	»	Orléans à Bordeaux	578	75
Récépissés Rothschild	101	50	Amiens à Boulogne	487	50
Cinq pour cent romain	102	1/2	Montereau à Troyes	»	»
Trois pour cent espagnol	39	»	Chemin du Nord	737	50
Banque de France	3487	50	Dieppe et Fécamp	385	»
Comptoir Ganneron	»	»	Paris à Strasbourg	508	25
Banque belge	»	»	Tours à Nantes	515	»
Caisse Laffitte	1215	»	Paris à Lyon	535	»
Obligations de Paris	1392	50	Lyon à Avignon	492	50
CHEMINS DE FER.			Bordeaux à Cette	472	50
Saint-Germain	»	»	Bordeaux à la Teste	»	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 18 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT. 1er cours.	COMPTANT. dernier cours.	LIQ. COURANTE. 1er cours.	LIQ. COURANTE. dernier cours.	LIQ. PROCHAINE. 1er cours.	LIQ. PROCHAINE. dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	948 75	»	947 50	947 50
prime d. 10.	»	»	»	»	955	953 75
Paris à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen	»	»	»	»	968 75	967 50
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	738 75	736 25	740	740
prime d. 10.	»	»	»	»	743 75	»
Paris à Lyon	»	»	535	533 75	533 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	536 25	536 25

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 16 septembre 1846.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.		DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie		4,800	
2,000	500	Société riveraine d'assurance		495	
2,000	1,000	Banque de Lyon		3,773	
320	5,000	Bateaux à vapeur	Compagnie gén. de Lyon à Arles	5,400	
500	4,000	—	Société lyon. des transp. Rh.-Saône		
200	5,000	—	Gondoles sur Saône p. marchandises	5,000	4,500
200	10,000	—	Compagnie de l'Aigle	9,900	
1,050	500	—	Compagnie du Rhône	900	
6,000	5,000	Canal de Givors		600	
536	500	Eclairage par le gaz,	Abbeville	523	
1,000	500	—	Angers	420	
500		—	Avignon		
		—	Bayonne		
1,000	430	—	Besançon	575	
500	1,000	—	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud	1,050	
400	500	—	Bourg	550	
300	1,000	—	Bourges	975	
1,250	400	—	Clermont	415	
1,200	500	—	Colmar	290	
500	700	—	Dijon	900	
		—	Dôle	290	
1,500	400	—	Florence	440	
		—	Gênes	932 50	
430	600	—	Grenoble		
1,200		—	Guillotière	800	
		—	Laval	510	
1,000		—	Limoges	325	
1,500	1,000	—	Lyon, Compagnie Perrache	3,990	
320	3,200	—	— nouvelle émission	4,000	
1,000	440	—	Metz	975	
600	500	—	Mézières et Charleville	670	
1,000		—	Montpellier	775	
400	500	—	Moulins	570	
960	500	—	Mulhouse	630	
3,500	440	—	Naples	400	
600	500	—	Nevers	600	
		—	Perpignan	355	
875	300	—	Puy	230	
1,000	430	—	Reims	600	
600		—	Rive-de-Gier	450	
500	750	—	Saône-et-Loire	1,330	
1,000	700	—	Saint-Etienne	1,600	
1,300		—	Strasbourg	1,225	
1,000		—	Trieste	1,000	
3,000	750	—	Trois villes du Midi	400	
900	500	—	Troyes	700	
1,740	600	—	Turin	1,910	
360	500	—	Valence	675	
1,000		—	Venise	1,340	
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche		7,125	
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard		6,100	
Illimit		Mines de houille	Compagnie générale		
4,485	1,250	—	Obligation de ladite compagnie	1,155	
Illimit		—	Société civile		
1,000	1,000	—	Compagnie générale des Tréfonds	850	
1,000		—	Compagnie des mines des Littes		
2,500		—	Compagnie du Villars	400	
		—	Cie des Houillères de Saint-Etienne		
4,500	1,000	Ponts	Sur le Rhône	1,690	
450	2,000	—	de la Feuillée	2,050	
300	2,000	—	du Palais-de-Justice	1,600	
220	2,000	—	de l'Ile-Barbe	1,155	
1,790		—	de Vaise	220	
1,300		Omnium			1,510
		—	nouvelle émission		
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache		5,300	
1,790		Gare de Vaise		400	
1,419		Terrains de Vaise		300	
		Compagnie des Eaux de Villefranche		530	

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

A VENDRE pour cause de maladie.— **Un fonds de mercerie et bonneterie**, très bien achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à M. Cornuaud, rue Romarin, n. 11, au 3e, de trois heures à cinq heures du soir. (975)

A VENDRE,

NOUVELLE PENSION BOURGEOISE POUR LES DAMES.

Elle est située dans un des plus beaux quartiers de Lyon.—S'adresser au Salon de Lecture, rue du Pérat, 16. (1522)

ON DEMANDE des employés à appointements fixes et remises.

S'adresser, de neuf heures à deux heures, au Bureau des Publications Historiques, n° 9, à l'entresol, place de la Préfecture. (964)

AVIS On demande un associé pouvant disposer, dans le courant d'une année, d'une somme de 50,000 f. pour un commerce le plus positif. Il sera assuré de toutes éventualités, et sa mise de fonds sera garantie par première hypothèque sur un immeuble de 100,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Julien Tunski, place Louis XVI, 13, aux Brotteaux, de sept à dix heures du matin. (971)

AVIS Il a été perdu, dimanche 13 septembre, à huit heures du soir, entre Oullins et Saint-Genis, **un petit Chien basset**, de race anglaise, robe noire, collier et poitrail blancs, tête noire marquée de feu au museau et au dessus des yeux, pattes blanches tachetées de feu, fouet long et noir terminé par une touffe blanche, taches de feu aux côtés de sa naissance.

La personne qui le ramènera à M. Rival, négociant, place Bellecour, n° 21, ou qui pourra fournir sur cet animal des renseignements certains, recevra une récompense de 100 fr. (972)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux *vins* le parfum du *vin de Bordeaux* et la propriété de se conserver. (4623)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le *poil* et le *duvet* sans altérer la *peau*.— Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les *maladies secrètes, écoulements, flueurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.* Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs société, savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1er, à Lyon.— Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute âcreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. *(Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)*

Prix: 5 fr. le flacon. (4495)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon.—Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites.—On fait des envois. (*Affranchir.*) (4246)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute âcreté ou vice du sang.—S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel: 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur BONBON, calme la *toux* et fortifie la *poitrine*. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1. (5545)

SIROP PHILENTERIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (*Affranchir.*) (4200)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.
Rue de la Poulaillerie, 19.